

Informations périodiques SFDR



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

**Nom du produit: BI ODDO BHF Polaris Moderate LV / BI ODDO BHF Polaris Moderate LV P**

**Identifiant d'entité juridique (LEI): 549300J5UIRMVZOJBV45**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?**



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%



dans des activités économiques classées comme durables sur le plan environnemental selon la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques non classées comme durables sur le plan environnemental selon la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_%



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 30.6 % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



## Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds ont été respectées au cours de la période de déclaration par les mesures suivantes :

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

- Mise en œuvre efficace de la politique d'exclusion de ODDO BHF Asset Management (charbon, non-respect des principes du Global Compact des Nations Unies, ressources pétrolières et gazières non conventionnelles, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité, exploration, production et utilisation de pétrole et de gaz conventionnels et non conventionnels dans l'Arctique) et des exclusions spécifiques au Fonds ; l'intégration des notations ESG de MSCI a entraîné l'exclusion d'au moins 20 % de l'univers d'investissement et une meilleure notation ESG pour le Fonds par rapport à celle de son indice de référence ;
- Mise en œuvre de notre politique de droits de vote chaque fois que le Fonds exerce ses droits de vote ;
- Mise en œuvre de procédures de dialogue et d'engagement conformes à notre politique d'engagement ;
- Prise en compte des impacts négatifs des décisions d'investissement conformément à l'article 4 du SFDR (Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ; et
- Mise en œuvre de notre approche de suivi des préjudices importants de nos investissements durables.

### ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

	<i>Fund</i>	<i>Proportion des titres analysés</i>
<i>Notation MSCI ESG (CCC à AAA)*</i>	AAA	90.4%
<i>Score de qualité ESG MSCI (/10)</i>	9.4	90.4%
<i>MSCI E Score (/10)</i>	7.8	90.4%
<i>MSCI S Score (/10)</i>	5.6	90.4%
<i>MSCI G Score (/10)</i>	6.2	90.4%
<i>Intensité de carbone pondérée (tCO<sub>2</sub>e / million € de chiffre d'affaires)</i>	33.3	72.1%
<i>Investissements durables (%)</i>	30.6%	90.4%
<i>Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE (%)</i>	0.0%	0.0%
<i>Exposition aux combustibles fossiles (%) **</i>	1.0%	72.1%
<i>Exposition aux solutions vertes (%) ***</i>	24.4%	72.1%

\*CCC est la notation de risque la plus élevée et AAA la meilleure notation.

\*\*Somme des pondérations des entreprises du portefeuille dont le chiffre d'affaires est partiellement généré par l'utilisation de combustibles fossiles.

\*\*\*Somme des pondérations des entreprises du portefeuille dont le chiffre d'affaires est partiellement généré par l'utilisation de solutions sans carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.).

### ● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Ces informations ont été publiées pour la première fois cette année.

### ● **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs d'investissement durables du Fonds sont les suivants :

1. Aucun objectif environnemental au sens de l'article 9 du règlement sur la taxonomie n'a été poursuivi au cours de la période examinée.
2. Contribution environnementale aux impacts environnementaux tels que définis par MSCI ESG Research à travers la section "impact durable" en relation avec les objectifs environnementaux. Cela comprend les impacts dans les catégories suivantes : énergie alternative, efficacité énergétique, construction durable, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

En raison du manque de dispositions réglementaires concrètes sur la définition des investissements durables conformément à l'article 2, paragraphe 17 du SFDR (Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers), nous avons adopté l'approche suivante pour leur évaluation. Nous utilisons les métriques d'impact durable de MSCI pour déterminer si une entreprise est considérée comme un investissement durable. Si le chiffre d'affaires dans les domaines d'activité durable représente 5 % ou plus, nous considérons la pondération totale de l'entreprise dans le portefeuille comme durable, à condition que l'entreprise ne figure pas sur notre liste DNSH (Do Not Sustainably Hold).

À la fin de l'exercice financier, le Fonds avait 30,6 % d'investissements durables et 0,0 % d'investissements alignés sur la taxonomie. Le Fonds a atteint ses objectifs durables.

### ● **Dans quelle mesure les investissements durables les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les préjudices importants aux objectifs d'investissement durable du Fonds ont été surveillés à l'aide d'un processus en quatre étapes :

1. Toute entreprise faisant l'objet d'une controverse sérieuse sur le plan environnemental, social ou de la gouvernance n'est pas considérée comme durable.
2. Toute entreprise exclue en vertu de la politique d'exclusion de ODDO BHF Asset Management (charbon, non-respect des principes du Global Compact des Nations Unies, ressources pétrolières et gazières non conventionnelles, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité, exploration, production et utilisation de pétrole et de gaz conventionnels et non conventionnels dans l'Arctique) n'est pas considérée comme durable et n'est pas éligible à l'investissement.
3. Toute entreprise exposée à des armes interdites et/ou en violation des principes du Global Compact des Nations Unies n'est pas considérée comme durable et n'est pas éligible à l'investissement.

Les équipes de contrôle de l'entreprise sont responsables de la surveillance des préjudices importants.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et aux actes de

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

La prise en compte des principaux impacts négatifs (PAIs) repose sur un filtrage négatif pour trois PAIs (PAI 7 : Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité ; PAI 10 : Violations des principes du Global Compact des Nations Unies et des lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales ; et PAI 14 : Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)), ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et la politique de droits de vote (lorsque les droits de vote sont exercés pour le Fonds) pour les autres PAIs restants.

— **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

La société de gestion veille à ce que les investissements durables du Fonds soient conformes à la liste d'exclusion du Global Compact des Nations Unies (UNGCC).

En raison d'une mauvaise qualité des données, les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ne sont actuellement pas pris en compte directement. Cependant, certains aspects individuels des lignes directrices et des principes directeurs mentionnés sont considérés de manière indirecte (via les notations ESG de MSCI ESG Research).

La Taxinomie de l'UE prescrit le principe visant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie sont censés ne pas causer de préjudices importants aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Ce principe est étayé par des critères spécifiques à l'Union.

Le principe visant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements du produit financier qui tiennent compte des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-tendant la part restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les autres investissements durables doivent également ne causer aucun préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

La prise en compte des PAIs sur les facteurs de durabilité dans le Fonds est réalisée grâce à des exclusions conjointement avec des contrôles pré et post-négociation, ainsi qu'en se basant sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et la politique de droits de vote, le cas échéant. La prise en compte des principaux impacts négatifs (PAIs) repose sur un filtrage négatif pour trois PAIs (PAI 7 : Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité ; PAI 10 : Violations des principes du Global Compact des Nations Unies et des lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales ; et PAI 14 : Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)), ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et la politique de droits de vote (lorsque les droits de vote sont exercés pour le Fonds) pour les autres PAIs restants.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituent **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier jusqu'au 31/10/2022

INVESTISSEMENTS LES PLUS IMPORTANTS	SECTEUR	%D'ACTIFS	PAYS
Xetra-Gold	Tracker	5.75%	Allemagne
Ses Sa Eusa5 12/2049	Media	1.28%	Luxembourg
Norwegian Government 3.00% 03/2024	Government bonds	1.19%	Norway
Banque Fédérative Du Crédit Mu 0.01% 03/2025	Financial Services	1.04%	France
Dpam L- Bonds Emk Sustainab-F	OPC	0.99%	Luxembourg
Siemens Ag-Reg	Industrials	0.93%	Germany
Roche Holding Ag-Genusschein	Health Care	0.92%	Switzerland
Reckitt Benckiser Group Plc	Consumer goods	0.89%	United Kingdom
Bertelsmann Se & Co. KgaA Eusa5 04/2075	Media	0.87%	Germany
Allianz Se-Reg	Financials	0.87%	Germany
Thermo Fisher Scientific Inc	Health Care	0.82%	United States of America
Sampo Oyj-A Shs	Financials	0.80%	Finland
Daimler International Finance 0.25% 11/2023	Automotive industry	0.80%	Germany
Visa Inc-Class A Shares	Industrials	0.78%	United States of America
Nestle Sa-Reg	Consumer goods	0.77%	Switzerland

\*Méthode de calcul : sur la base des inventaires en fin d'exercice.

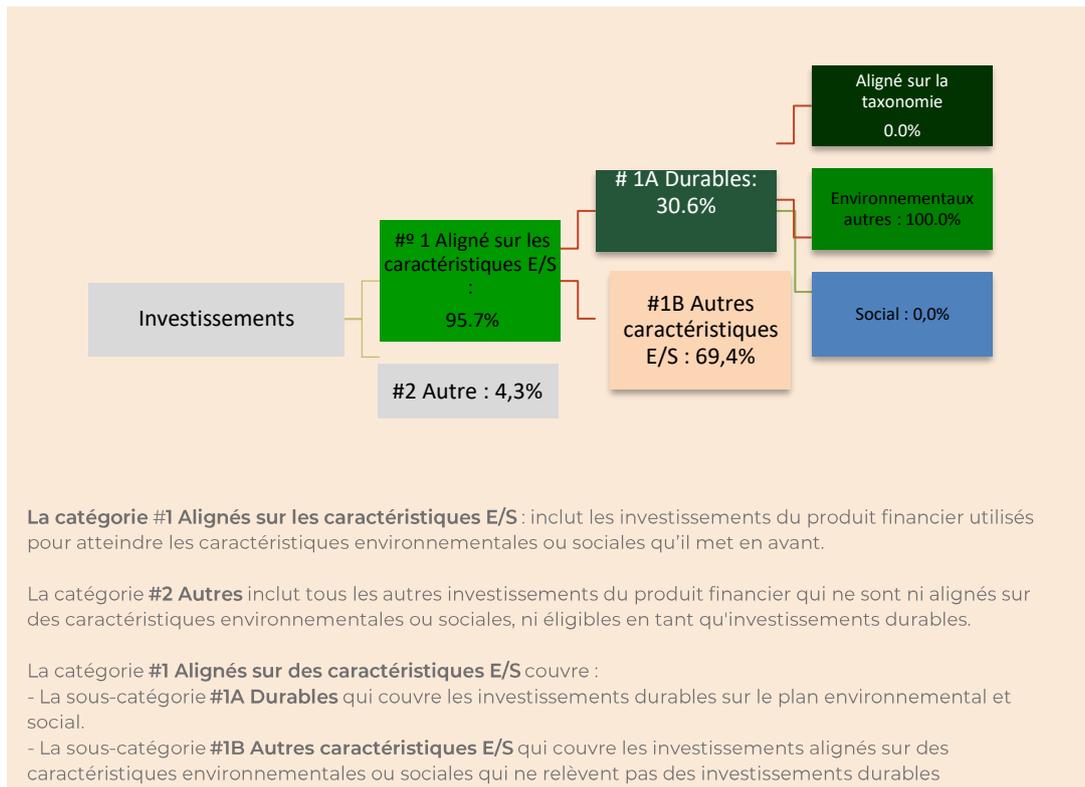


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Veillez consulter les détails ci-dessous.

### ● Quelle était l'allocation des actifs

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les Autres investissements comprenaient 4,26 % d'espèces, 0,07 % de dérivés.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Les secteurs dans lesquels les investissements ont été réalisés sont les suivants :

Fixed-income investments	Sectors	Proportion in %	Equities	Sectors	Proportion in %
	Agents	0.64%		Financial services	3.05%
	Automotive industry	1.92%		Health care	2.46%
	Banking	12.50%		Raw materials	0.52%
	Services	1.53%		Industrials	6.68%
	Energy	1.00%		Consumer goods	4.51%
	Financial services	9.98%		Oil & gas	0.89%
	Leisure	1.83%		Technology	2.25%
	Health care	4.15%			
	Raw materials	2.30%	<b>Other</b>		Proportion in %
	Real estate	1.60%		Tracker	6.97%
	International organisations	0.81%		Derivatives	0.07%
	Capital goods	2.58%		Cash	4.26%
	Consumer goods	1.82%			
	Media	4.74%			
	Pfandbriefe	0.42%			
	Regional governments	0.58%			
	Governments	5.69%			
	Government guaranteed	2.60%			
	Technology & electronics	1.88%			
	Telecommunications	5.09%			
	Transportation	1.34%			
	Insurance	1.62%			
	Utilities	1.73%			



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnement étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui
  Dans le gaz fossile
  Dans l'énergie nucléaire

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022 / 1214 de la Commission.

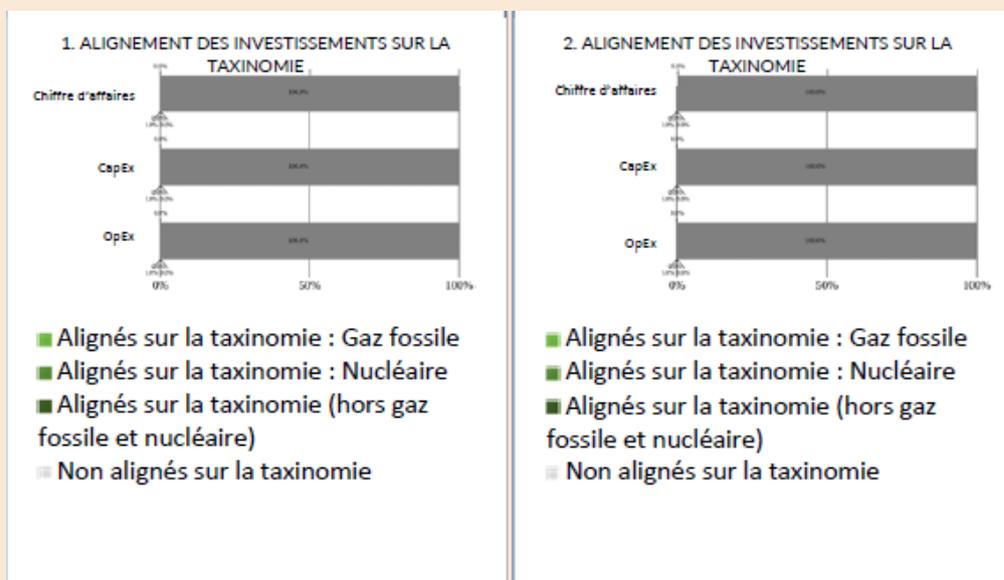
**Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :**

-Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;

-Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

-Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage minimal d'investissements qui sont alignés sur la taxinomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique présente l'alignement taxinomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique présente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore des solutions de remplacement sobres en carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est de 0 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Des informations comparables ne peuvent pas être fournies car il n'y a pas de période de référence précédente.

le symbole des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères régissant les activités économiques durables sur le plan environnemental selon la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés avec la taxinomie était de 30,6 %.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Il n'y avait aucun investissement durable sur le plan social.



## **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « N° 2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements inclus dans la catégorie "Autres" comprennent des investissements en espèces, des dérivés, des matières premières et des titres sans notation ESG :

**Matières premières :** Les matières premières incluent les métaux précieux (par exemple, l'or), les métaux non précieux (par exemple, le cuivre), l'énergie (par exemple, le pétrole) et les matières premières agricoles (par exemple, le blé). La société investit principalement dans l'or sous la forme de certificats Xetra-Gold. Le portefeuille détient de l'or comme couverture contre l'inflation et à des fins de diversification. Xetra-Gold est une valeur mobilière négociable de la même manière qu'une action. Xetra-Gold représente la valeur économique de l'or et permet ainsi aux investisseurs de participer à la performance du prix de l'or. Aucune sauvegarde sociale ou environnementale minimale n'est prise en compte.

**Titres sans notation ESG :** Certains titres n'ont pas pu être couverts par notre fournisseur actuel de données sur la durabilité. La société effectue une diligence raisonnable en matière de durabilité (contrôle des sauvegardes minimales) sur les titres sans notation de durabilité. Cependant, la société ne peut pas garantir que le titre répond à ses critères de durabilité et d'exclusions.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales ne sont pas prises en compte pour les dérivés du Fonds.



## **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?**

La société a organisé sa stratégie d'engagement actif des actionnaires de la manière suivante :

1. Exercice actif des droits de vote lors de l'assemblée générale annuelle, lorsque cela est prévu dans le Fonds concerné.
2. Dialogue avec les entreprises dans lesquelles des investissements ont été réalisés ou envisagés.
3. Engagement avec les entreprises conformément à la politique d'engagement de la société.
4. Application de la politique d'exclusion de ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques au fonds.
5. Prise en compte des impacts négatifs principaux conformément à la politique de la société sur les impacts négatifs principaux.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable

### ● **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

L'indice de référence du Fonds est le MSCI ACWI Net Total Return EUR.

L'indice de référence du Fonds est un indice de marché large. La stratégie ESG du Fonds n'est pas basée sur cet indice.

### ● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

L'indice de référence ou les indices ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Les caractéristiques environnementales et sociales sont couvertes par la stratégie d'investissement ESG du Fonds.

### ● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

	Fund	30 November 2022		Proportion of securities analysed
		Proportion of securities analysed	Reference benchmark	
MSCI ESG Rating	AAA	90.4%	AA	98.6%
MSCI ESG Quality Score	9.4	90.4%	8.1	98.6%
MSCI E Score	7.8	90.4%	6.6	98.6%
MSCI S Score	5.6	90.4%	5.2	98.6%
MSCI G Score	6.2	90.4%	5.6	98.6%
Carbon intensity	33.3	72.1%	156.8	98.3%
Use of fossil fuels	1.0%	72.1%	7.9%	98.3%
Use of green solutions	24.4%	72.1%	36.6%	98.3%

### ● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Comme l'indice de référence du Fonds est un indice de marché large, cette question a déjà été répondue dans les informations du tableau de la question précédente.